

## Résidence de production et d'accompagnement

### L'Atelier Ni et La Réserve des arts Méditerranée

La création artistique, vecteur de lien social et de transformation, s'inscrit dans une démarche de renouvellement perpétuel face aux enjeux contemporains, notamment écologiques. Dans cet esprit, **La Réserve des arts Méditerranée** et **l'Atelier Ni** conjuguent leurs forces pour proposer un cadre unique favorisant la production d'œuvre d'art contemporaine éco-responsable.

### Philosophie

La Réserve des arts Méditerranée s'appuie sur une démarche d'éco-conception qui encourage les créateur·ices à réinventer leurs processus de fabrication en utilisant exclusivement des matériaux collectés ou réemployés. Cette initiative lie les pratiques artistiques aux caractéristiques brutes des matériaux disponibles, offrant une réflexion critique sur les cycles de production et d'utilisation des objets culturels.

L'Atelier Ni, acteur marseillais d'accompagnement technique depuis 2010, partage cette vision en mettant à disposition son savoir-faire, ses infrastructures et ses techniques (travail du métal, bois) pour favoriser la production d'œuvres en volume.

Ce partenariat souligne l'importance de la création artistique dans la transition écologique et la sensibilisation des publics.

### Conditions et soutiens offerts

Les résidences proposées dans ce cadre combiné incluent :

- **Un espace de création modulable** de 120 m<sup>2</sup> à la Réserve des Arts.
- **Les moyens techniques** de l'Atelier Ni :
  - Métal : aciers et aluminium découpe, pliage, roulage, petite chaudronnerie, petite forge, soudure (Arc, MIG/MAG, TIG), découpe et cintrage de profilé.
  - Bois : Découpe, taille directe, plaquage, usinage, tournage
  - Fonderie d'aluminium
  - Finition : peinture, thermolaquage, sérigraphie
- **Un accompagnement global**, mêlant expertise technique et réflexion créative sur l'utilisation de matériaux réemployés.

### Valorisation des Œuvres

Les créations produites dans ce cadre seront présentées :

- Lors du **Printemps de l'Art Contemporain** du 2 au 18 mai 2025, pour un vernissage le 2 mai à La Réserve des arts Méditerranée.

## Conditions financières

La participation à l'appel à projet est gratuite.

Un budget total est de 12.150 €, il est alloué à la production du projet qui comprend l'accompagnement, la mise à disposition, de l'espace, la main d'œuvre, la communication les consommables et les matériaux

L'œuvre sera assurée durant leur exposition.

## Modalités de candidatures

Éligibilité : être artiste professionnel (numéro de Siret ou équivalent). Composition du dossier de candidature :

- Un dossier artistique
- Un Curriculum vitae.
- La présentation de l'œuvre à réaliser.
- Assurance professionnelle et attestation URSSAF

Envoi du dossier de candidature uniquement par mail à [atelier.ni@yahoo.fr](mailto:atelier.ni@yahoo.fr) et [ariane.leblanc@lareservearts.org](mailto:ariane.leblanc@lareservearts.org)

## Calendrier

Lancement de l'appel à projet le 19 décembre, fin des candidatures le 20 janvier à 12h, annonce du.e ou du collectif le 27 janvier.

Début de la Résidence le 3 février à La Réserve des arts Méditerranée.

## Sélection

Un comité de sélection est composé Bénédicte Chevallier Déléguée générale Mécènes du sud Aix-Marseille de Lou Colombani Directrice du Festival Parallèle et d'autres membres l'Atelier Ni de la Réserve des arts examinera les dossiers et sélectionnera le lauréat.

## Critères de sélection :

Le projet présenté doit répondre aux préoccupations de l'artiste ou un collectif d'artistes et à ses recherches, et doit être partie prenante de son travail. Il est attendu du projet qu'il soit en accord avec le contexte et les techniques proposées ainsi qu'en cohérence avec la dimension éco-responsable motivant cet appel. Le projet présenté dans ce dossier est une esquisse, un point de départ à la discussion. Le jury se réserve le droit de ne pas retenir un projet en fonction des contraintes techniques liées au transport ou à la présentation de l'œuvre.

L'œuvre réalisée doit s'inscrire dans un projet d'exposition ou d'autres présentation publique après l'événement décrits ici.

## Obligations du lauréat et de la structure

Un contrat de production sera signé avec l'artiste sélectionné afin d'encadrer les règles de fonctionnement et de sécurité régissant l'atelier ; notamment la visibilité de l'Atelier Ni et La Réserve des arts Méditerranée sur l'œuvre réalisée, ainsi qu'une entente de restitution des frais de production en cas de vente. L'artiste devra être présent pour le vernissage de l'exposition.

## Confidentialité

Les projets déposés seront tenus pour confidentiels, ce qui signifie que le comité de sélection et les personnes en charge de l'organisation de l'évènement s'engagent à respecter le secret professionnel.

## Annulation et modification de l'appel à projet / renonciation à recours

Chaque candidat souhaitant concourir devra respecter tous les points du présent règlement. En cas de non-respect, les organisateurs se réservent le droit d'annuler leur candidature.

Le candidat s'engage à n'intenter aucun recours concernant les conditions d'organisation de l'appel à projets, les résultats et les décisions du comité de sélection.